



Promesse d'embauche

Par mlg sme

bonjour,
ci-dessous ma question.

VOTRE rémunération EST FIXÉE A euros BRUT PAR MOIS, SOIT UN BRUT ANNUEL DE; euros.

Cette rémunération comprend la durée légale hebdomadaire de travail (35h), à laquelle est ajoutée la rémunération majorée au taux légal conventionnel correspondant à 7h supplémentaires hebdomadaires, la majoration légale conventionnelle de 60h par an de travail effectué de nuit (entre 22h et 6h le lendemain) et celle correspondant à 20h de travail effectué le dimanche, l'indemnisation du temps de trajet entre le domicile du salarié et lieu d'exécution du contrat de travail, pour la partie excédant le temps de trajet habituel et non assimilé à du temps de travail effectif, ainsi que la déduction de la journée de solidarité.

Cet emploi est classé dans la catégorie "administratifs-techniciens" au niveau IV échelon I coefficient 255.

pourriez vous me traduire ce paragraphe qui figure sur une proposition d'embauche que j'ai reçu la semaine dernière. J'ai jusqu'au 20/07/20 pour donner ma réponse par rapport à l'offre.

veuillez recevoir d'avance mes sincères salutations.

bien à vous.